



ASSOCIATION de SOLIDARITÉ

avec les

VILLAGES du CAMEROUN

- association loi 1901, reconnue d'intérêt général -

Montceaux-Ragny, le 20 avril 2014

Le PARRAINAGE,

une façon concrète et efficace d'aider des enfants en difficultés

Quelques mots sur le système scolaire camerounais

(très voisin du système français)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE et MATERNEL

Les enfants concernés sont ceux âgés de 3 à 13 ans.

La **maternelle** recrute des tout-petits de 3 à 6 ans. Ils sont initiés pendant trois ans à l'apprentissage de la langue et de l'écriture.

Passé ce premier stade, les enfants accèdent au **cycle primaire** où après 7 ans d'études ils peuvent entrer au secondaire. La structure s'établit comme suit :

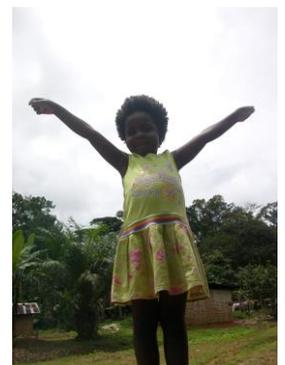
- **enseignement maternel** : 3 classes (petite, moyenne et grande sections)
- **enseignement primaire** : 7 classes (SIL* - CM2) (* *Section d'Initiation Linguistique*)

Les élèves terminant le CM2 doivent présenter le Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE), et le concours d'entrée en 6ème. pour pouvoir accéder en 6ème (sauf dérogation).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Cette option comporte 7 classes de la 6ème à la terminale. Les élèves reçoivent un enseignement essentiellement d'ordre général comportant deux cycles :

- **le 1er cycle** qui comprend 4 classes (6e-3e) est un tronc commun permettant aux élèves d'acquérir des notions générales sur l'ensemble des disciplines de leur programme et de préparer le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC).
- **le second cycle**, constitué de 3 classes (2nde, 1ère, terminale), permet déjà d'orienter les enfants dans des séries plus précises (sciences ou lettres). A la fin de l'année de première, les élèves passent le Baccalauréat probatoire. Et au terme de ce cycle, l'élève présente l'examen du Baccalauréat dans l'une des séries A, B, C et D selon son option.



**Avec le parrainage,
je prends mon envol**

La formule de parrainage de l'ASVC

Elle vous permet d'établir une relation personnalisée d'un(e) filleul(e) pendant la scolarisation (3 à 13 ans) ou seulement les trois dernières années du cycle primaire (là où les taux d'abandons sont les plus importants, et là où on trouve aussi des enfants plus âgés).

Pour toute cette durée, vous vous engagez à soutenir financièrement votre filleul à travers l'ASVC dans ses démarches pour une éducation au service du développement dans les villages du Cameroun où elle intervient, à hauteur de **30 €** minimum par mois.

Votre aide n'est donc pas l'apanage des seuls enfants parrainés. Nous avons plus de 2000 enfants qui ont besoins d'aide ; ils joueront un rôle essentiel et seront les "ambassadeurs" de leur classe ou de leur école vis-à-vis des parrains et des marraines.

Lors de la réception de votre demande, nous vous envoyons un dossier avec l'histoire personnelle de l'enfant et sa photo, puis :

- 4 correspondances par an
- 4 photos durant le parrainage

Le parrainage est défini comme un accompagnement qui peut varier dans sa forme ; celle-ci est adaptée à la situation particulière de l'enfant et peut évoluer dans le temps.

❖ Cette action est :

- **bénévole** : la relation est fondée sur un engagement et un soutien affectifs durable, à temps partiel ou parfois à plein temps, par une famille parrainant un enfant ou adolescent vivant dans sa famille une situation de précarité, afin de lui apporter un soutien affectif, moral, matériel, dans le cadre d'un projet éducatif établi avec l'autorité responsable de l'enfant, dans le respect de sa liberté et des droits de sa famille
- **partielle** : le parrain ou la marraine n'a pas la charge permanente, ni l'autorité parentale,
- **durable** : elle implique un engagement de la part du parrain ou de la marraine, et la continuité des relations,

❖ Le parrain n'est pas rémunéré,

❖ Le parrainage n'est pas l'adoption En général, les enfants concernés ne sont pas adoptables.

❖ Vous pouvez également parrainer une classe solidaire.



**Avec le parrainage,
je suis assise
confortablement**



ASSOCIATION de SOLIDARITÉ

avec les

VILLAGES du CAMEROUN

- association loi 1901, reconnue d'intérêt général -

Montceaux-Ragny, le.20 avril 2014

BULLETIN de PARRAINAGE

Je choisis de parrainer	- un enfant
	- une classe

Le parrain, la marraine	- Titre.....	Mme, Melle, M.
	- Nom	
	- Prénom	
	- Adresse.....	
	- Téléphone fixe	
	- Téléphone portable ..	
	- Fax.....	
	- Adresse email	
	- Profession	